

20190419

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzeville-Tolosane dûment convoqué en date du quatre avril deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICH, Didier BONHOMME, Dominique LAGARDE, Irène TARDIEU, Jean-Baptiste PUEL et Marie-Pierre MADAULE
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES (jusqu'à 22h00), Sandrine GAILLARD, Bakhta KELAFI, Alain CREGO, Guillaume DEBEAURAIN, Jérémie JAUZE (jusqu'à 22h00), Luca SERENI, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER et Farida VINCENT
- Absents excusés :** Mesdames Nicole REULET, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Marie-José ANGLES (à partir de 22h00), Claire MAYLIE, Christelle TURROQUE, Jérémie JAUZE (à partir de 22h00) et Chrystel JEANPIERRE
Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Jean-Pierre HARDY, Nicolas DRUILHE et Olivier RENAULT
- Pouvoirs :** Madame Nicole REULET à Madame Sandrine GAILLARD
Madame Claire MAYLIE à Madame Farida VINCENT
Madame Chrystel JEANPIERRE à Monsieur François-Régis VALETTE
Monsieur Nicolas DRUILHE à Madame Bakhta KELAFI
Monsieur Olivier RENAULT à Madame Claudette SICH
Madame Marie-José ANGLES à Monsieur Alain PRADAL (à partir de 22h00)
Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI (à partir de 22h00)
- Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Baptiste PUEL

OBJET : STRUCTURE ET CONTENU DU REGLEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COHERENCE AVEC LA LOI ALUR

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04/07/2013 engageant la révision du PLU
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05/07/2018 autorisant la signature d'une convention avec le Sicoval pour l'élaboration de cette révision.

Vu le décret n°2015-1783 du 28/12/2015 portant sur la modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme, en vigueur au 01/01/2016.

Considérant que le décret propose une restructuration thématique du règlement en cohérence avec la nomenclature de la loi ALUR articulée autour de 3 thèmes, afin de rendre plus lisible le règlement.

Considérant que lorsque le PLU est en cours d'élaboration, le Conseil Municipal peut délibérer en faveur d'une application des dispositifs au plus tard avant l'arrêt du projet de PLU.

↳ **Le Conseil Municipal unanime décide de :**

- **donner son accord pour élaborer la partie réglementaire du Plan Local d'Urbanisme avec les nouvelles dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 2016 énoncées dans le décret du 28/12/2015.**

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé les membres présents.

Le Maire,

François-Régis VALETTE



Les membres présents